



Reprise d'un titre de presse par les journalistes après liquidatio

Par **STEY Nathalie**, le **21/03/2017** à **12:38**

Bonjour,

Je suis rédactrice en chef d'un titre de presse dont la société éditrice (une SARL) vient d'être mise en liquidation. La société compte deux journalistes salariés permanents (dont moi-même). Je précise que les différents salariés de la SARL sont tous également actionnaires minoritaires. Le gérant non salarié est également actionnaire et détenait env. 40% du capital. Nous souhaiterions, mon collègue journaliste et moi, pouvoir reprendre le titre, mais la possibilité réelle d'un redémarrage dépendra des indemnités qui nous seront versées. Quelles sont les premières démarches à réaliser ? Est-ce que de créer, dans un premier temps, une structure associative permettrait de « porter » le titre. ?
Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **21/03/2017** à **13:21**

Bonjour,

Je pense qu'il faudrait déjà vous rapprocher du liquidateur judiciaire...